

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1912-1913

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 22 AVRIL 1913

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

- | Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. | |
|---|------------------------------------|--|
| 1. | 510. | Le Conseil communal de Falisolle émet le vœu de voir instaurer le plus tôt possible le suffrage universel. |
| DÉCISION : | | |
| <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.</i> | | |
| 2. | 517. | Le Conseil communal de Montegnée émet le vœu de voir les Chambres législatives instaurer :
1° Le suffrage universel ;
2° L'instruction obligatoire et les cantines scolaires ;
3° Supprimer les taxes qui frappent les denrées alimentaires et accorder la libre entrée au bétail étranger. |
| DÉCISION : | | |
| <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Ministre des Sciences et des Arts et à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.</i> | | |
| 3. | 522. | Le Conseil communal de Saint-Gilles-lez-Bruxelles exprime le vœu de voir l'Université de Gand conserver son organisation actuelle. |
| DÉCISION : | | |
| <i>Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.</i> | | |

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

8.

573.

Le Collège échevinal de Namur transmet au Sénat copie d'une résolution prise par le Conseil communal de cette localité :

« 1° Protestant énergiquement contre la loi d'exception demandée par les villes d'Ostende et de Spa en leur faveur exclusive, en ce qui concerne le rétablissement des cercles de jeux ;

» 2° Réclamant dès à présent, si un changement à la loi sur les jeux venait à être proposé, que Namur soit traité sur un pied d'égalité avec Ostende et Spa. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

9.

575.

Par pétition datée d'Anvers, la dame Janssens expose que de nombreux tenanciers de cabarets en cette ville se livrent à l'exploitation des jeux de hasard.

La clientèle de ces établissements se composant pour la plupart d'ouvriers, la pétitionnaire demande que la loi sur le jeu soit strictement appliquée et que les cabarettiers qui contreviennent ainsi ouvertement à la loi soient poursuivis.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

10.

577.

Le Conseil communal de Saint-Gilles-lez-Bruxelles prie les Chambres et le Gouvernement de promulguer, « avant les élections annoncées pour le mois d'octobre prochain, une loi d'électorat communal établissant le suffrage universel pur et simple à vingt et un ans, après six mois de résidence et la représentation proportionnelle intégrale, et supprimant l'élection des conseillers communaux supplémentaires pour les chefs d'industrie et les ouvriers industriels. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

15. 583.

Le Conseil communal de Saint-Gilles-lez-Bruxelles réitère les vœux qu'il a émis à diverses reprises déjà en faveur du suffrage universel pur et simple ; « et voulant en augmenter l'autorité et faire appuyer les résolutions des mandataires publics par ceux-là mêmes qui lui ont confié la charge des intérêts de la nation, prie le Gouvernement d'interroger les électeurs par voie de referendum sur le point de savoir s'ils sont partisans de la revision de la Constitution pour permettre l'établissement du suffrage universel égal pour tous. »

Même pétition du Conseil communal de Schaerbeek.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

16. 584. Les sieurs Pierard et consorts, présidents de la Chambre syndicale des patrons des métiers de Mons, « adjurent le Sénat de s'efforcer d'éviter la grève générale, qui nuirait au crédit des Belges, appauvrirait leurs familles et jetterait une néfaste perturbation dans les transactions journalières. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

17. 585. Le Conseil communal de Chaumont-Gistoux émet le vœu « de voir s'unir dans une pensée patriotique MM. les membres des Chambres législatives pour l'instauration du suffrage universel. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

18. 586. Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, « interprète des sentiments d'une population essentiellement industrielle et ouvrière, émet le vœu qu'il soit trouvé un terrain d'entente de nature à écarter l'éventualité d'une grève générale. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

19.

587.

La Commission provinciale d'agriculture du Luxembourg prie la Législature de maintenir le droit d'entrée sur les avoines étrangères tel qu'il existe actuellement.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

20.

588.

Par pétition datée du 7 mars 1913, le Conseil communal de Morlanwelz-Mariemont émet le vœu de voir le Gouvernement faire très prochainement une déclaration propre à ramener définitivement l'apaisement dans le pays au sujet du suffrage universel.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

21.

589.

Les président et secrétaire de la société de libre-pensée « Les Solidaires » d'Anvers protestent contre la mesure administrative qui défend à M. Renaud Strivay, instituteur à Seraing, d'exposer ses idées philosophiques.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

22.

590.

Le Conseil communal de Marcinelle émet le vœu de voir soumettre l'ensemble des questions électorales à l'examen d'une commission nommée par les Chambres et le Gouvernement, pour éviter le désastre d'une grève générale.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

23.

593.

Les président et secrétaire de l'Union des propriétaires de l'arrondissement de Verviers exposent que cette association appuie la requête en faveur du rétablissement des jeux à Spa, sous certaines conditions à stipuler et avec le contrôle de l'État.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
24.	594.

La Commission des hospices civils d'Etterbeek émet le vœu que la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail soit modifiée dans le sens ci-après :

« 1° Les ouvriers blessés au cours d'un accident du travail auront le libre choix du médecin et du pharmacien;
 » 2° Les chefs d'entreprise ou les compagnies d'assurances subrogées à leurs obligations en matière d'accidents du travail seront tenus, envers les administrations hospitalières de bienfaisance, au paiement intégral des frais d'hospitalisation des victimes d'accidents du travail, suivant le taux de la journée d'entretien arrêté annuellement par le Roi en exécution de l'article 37 de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

25.	595.	Le Conseil communal de Jumet « proteste contre l'attitude des autorités supérieures et militaires tendant à annihiler toute autonomie communale par l'envoi de renforts de gendarmerie et de détachements militaires sans qu'aucune demande ait été formulée par l'administration communale et sans que l'ordre soit menacé d'être troublé. »
-----	------	---

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

26.	596.	Le Conseil communal de Baisieux prie la Législature de modifier la loi du 27 novembre 1891 sur la bienfaisance publique, afin de faire cesser la situation injuste que crée aux communes frontières l'application de cette loi.
-----	------	---

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

27.	597.	Le Conseil communal d'Ecaussines-d'Enghien émet le vœu « de voir les Chambres législatives reviser l'article 47 de la Constitution dans le sens de l'égalité politique et d'unifier sur cette base tout notre régime électoral. »
-----	------	---

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

Le Président,

Comte T'KINT DE ROODENBEKE.